

Cacouna, le 28 juillet 2014

**Rapport de la direction**

**Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

À qui de droit,

Les états financiers consolidés ci-joints de la Première Nation Malécite de Viger sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil de bande.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des Comptables Agréées et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil de bande est responsable de s'assurer que la haute gestion assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financier consolidés.

Le Conseil de bande rencontre périodiquement la haute gestion ainsi que les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en liant avec la vérification ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur externe.

Les vérificateurs externes, Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectuent une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification canadiennes, expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Première Nation Malécite de Viger et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom de la Première Nation Malécite de Viger,

  
Anne Archambault,  
Grand Chef



**Première Nation Malécite de Viger**

**États financiers consolidés  
au 31 mars 2014**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
États financiers	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des opérations	5
État consolidé de l'évolution des actifs financiers nets	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 19





# Raymond Chabot Grant Thornton

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil de Bande de la  
Première Nation Malécite de Viger

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
300, boul. de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5C6

Téléphone : 418 862-6396  
Télécopieur : 418 862-3570  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Première Nation Malécite de Viger, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014 et les états consolidés des opérations, de l'évolution des actifs financiers nets, des flux de trésorerie, de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit

comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation Malécite de Viger au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses opérations, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Rivière-du-Loup  
Le 23 juillet 2014

---

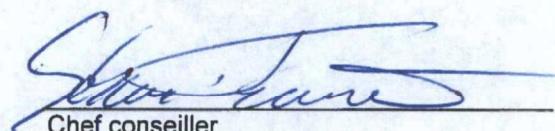
<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A106596

**Première Nation Malécite de Viger**  
**État consolidé de la situation financière**  
au 31 mars 2014

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse (note 5)	266 891	119 439
Débiteurs (note 6)	101 774	136 691
Fonds en fiducie du gouvernement fédéral (note 7)	285 935	278 873
Stocks destinés à la vente (note 8)	6 028	7 255
Sommes à recevoir de gouvernements et d'autres organismes publics (note 9)	448 678	904 885
Placements, au coût (note 10)	1 336	1 336
Total des actifs financiers	<b>1 110 642</b>	<b>1 448 478</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs (note 11)	529 158	588 102
Sommes à payer à des gouvernements et d'autres organismes publics (note 12)		9 742
Revenus reportés (note 13)	26 249	135 100
Emprunt à terme, taux préférentiel plus 5,56 %, échu en mars 2014		200 000
Dette à long terme (note 14)	342 177	208 478
Obligations relatives au titre des avantages du personnel (note 15)	41 328	35 949
Total des passifs	<b>938 912</b>	<b>1 177 371</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>		
	<b>171 730</b>	<b>271 107</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Placements immobiliers (note 16)	43 505	44 604
Immobilisations corporelles (note 17)	1 461 696	1 089 481
Droits de pêche	3 211 038	3 279 450
Dépôt de garantie	1 000	1 000
Charges payées d'avance (note 18)	85 970	67 471
Total des actifs non financiers	<b>4 803 209</b>	<b>4 482 006</b>
Surplus accumulé	<b>4 974 939</b>	<b>4 753 114</b>

Éventualités (note 20)

Pour le Conseil de Bande,  
  
Annie Achouiabane  
Grand Chef  
Chef conseiller  
Chef conseiller

  
Sébastien Tardieu  
Chef conseiller

Chef conseiller

**Première Nation Malécite de Viger**  
**État consolidé des opérations**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>Budget 2014</b> (note 25)	<b>2014</b> \$	<b>2013</b> \$
<b>Revenus</b>			
Gouvernement fédéral (1)			
A.A.D.N.C.	620 576	791 174	781 328
C.E.P.N.			4 513
Pêches et Océan Canada	293 813	154 098	368 832
CLPN	190 404	192 163	192 059
Environnement Canada			1 000
Secrétariat aux Affaires Autochtones (2)		150 000	136 803
Ministère des ressources naturelles (2)		90 435	40 435
C.R.É. du Bas-Saint-Laurent		38 525	96 481
MCCCF (2)		26 250	
Ministère du Conseil exécutif (2)		1 500	
Transcanada		15 000	
Subventions sur immobilisations corporelles et droits de pêche - Pêches et Océan Canada		171 273	400 500
Activités commerciales	2 177 974	2 424 009	2 507 583
Revenus d'intérêts - Placements en fidéicommis (note 7)		7 062	6 686
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles			15 000
Autres revenus	15 800	65 124	59 607
Projets non opérationnels et ajustements			9 482
	<b>3 298 567</b>	<b>4 126 612</b>	<b>4 620 308</b>
<b>Dépenses</b>			
Éducation	387 976	480 923	497 841
Santé		(115)	6 152
Développement économique	43 311	612 349	632 465
Services communautaires	51 330	176 802	74 287
Administration de la bande	786 440	563 011	822 764
Programmes d'emploi	191 777	192 163	184 420
Activités commerciales	1 515 684	1 662 549	2 000 632
Projets non opérationnels et ajustements			55
Amortissement des immobilisations corporelles et des placements immobiliers	154 000	98 694	95 327
Amortissement des droits de pêche	120 000	118 413	117 175
	<b>3 250 518</b>	<b>3 904 787</b>	<b>4 431 119</b>
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>48 049</b>	<b>221 825</b>	<b>189 189</b>
Surplus accumulés au début		4 753 114	4 563 925
Surplus accumulés à la fin		<b>4 974 939</b>	<b>4 753 114</b>

(1) Subventions fédérales destinées au fonctionnement (note 4)

(2) Subventions provinciales destinées au fonctionnement (note 4)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**État consolidé de l'évolution des actifs financiers nets (dettes nettes)**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>221 825</b>	<b>189 189</b>
Immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(516 083)	(28 900)
Subventions sur immobilisations corporelles	46 273	
Cession d'immobilisations corporelles		15 000
Cession de placements immobiliers		28 117
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(15 000)
Perte sur la cession de placements immobiliers		81 279
Amortissement des immobilisations corporelles	97 595	89 614
	<b>(372 215)</b>	<b>170 110</b>
Immobilisations incorporelles		
Acquisition de droits de pêche	(175 000)	(450 000)
Subvention sur droits de pêche	125 000	400 500
Amortissement des droits de pêche	118 413	117 175
	<b>68 413</b>	<b>67 675</b>
Amortissement des placements immobiliers	<b>1 099</b>	<b>5 714</b>
Acquisitions de charges payées d'avance	<b>(18 499)</b>	<b>(22 747)</b>
	<b>(17 400)</b>	<b>(17 033)</b>
<b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b>	<b>(99 377)</b>	<b>409 941</b>
Actifs financiers nets (dettes nettes) au début de l'exercice	<b>271 107</b>	<b>(138 834)</b>
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>171 730</b>	<b>271 107</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**État consolidé des flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Surplus de l'exercice	221 825	189 189
Éléments hors caisse		
Placements en fidéicommis	(7 062)	(6 686)
Amortissement des placements immobiliers	1 099	5 714
Perte sur la cession de placements immobiliers		81 279
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(15 000)
Amortissement des immobilisations corporelles	97 595	89 614
Amortissement des droits de pêche	118 413	117 175
Variations des éléments hors caisse de l'état de la situation financière	431 870	461 285
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	491 123	(81 209)
Créditeurs	(63 307)	(371 958)
Revenus reportés	(108 851)	80 529
Charges payées d'avance	(18 499)	(22 747)
Stocks	1 227	(1 045)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	733 563	64 855
<b>ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMobilISATIONS COPORELLES ET INCOPORELLES</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(516 083)	(28 900)
Acquisition de droits de pêche	(175 000)	(450 000)
Subventions sur immobilisations corporelles et droits de pêche	171 273	400 500
Cession d'immobilisations corporelles		15 000
Cession de placements immobiliers		28 117
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations corporelles et incorporelles	(519 810)	(35 283)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt bancaire		(5 000)
Effets à payer	(366 301)	(160 000)
Emprunts à long terme	300 000	211 556
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(66 301)	46 556
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>147 452</b>	<b>76 128</b>
Encaisse au début	119 439	43 311
Encaisse à la fin	266 891	119 439

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Intérêts reçus durant l'exercice	7 062	6 686
Intérêts payés durant l'exercice	14 781	11 065

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Première Nation Malécite de Viger existe en vertu de la Loi sur les Indiens sans être constituée en société par actions. Ses activités sont gérées par un Conseil qui, considéré comme un gouvernement local, est composé d'un Grand Chef et d'au moins quatre chefs conseillers dans le but d'administrer les avoirs de la Nation dans le meilleur intérêt de la communauté.

Les chiffres de l'exercice comprennent les comptes de la Première Nation Malécite de Viger et du CLPN

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES**

**Règles comptables de base**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, tels que recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA.

**Entité comptable**

L'entité comptable de la Première Nation Malécite de Viger comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

**Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers consolidés, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le Conseil possède des événements en cours et sur les mesures qu'il pourrait prendre à l'avenir. Les postes nécessitant des estimations élevées sont les revenus reportés, les immobilisations corporelles et les droits de pêche. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation Malécite de Viger et de sa filiale Société de développement Wulustuk inc.

**Classement des actifs**

Les actifs sont classés comme actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits, développés ou mis en valeur qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Ils sont normalement utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus. Ils incluent les immobilisations corporelles et incorporelles, les charges payées d'avance, les placements immobiliers et le dépôt de garantie.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Liquidités**

Les liquidités comprennent l'encaisse et les soldes bancaires moins les découvertes bancaires.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs, les revenus reportés et la dette à long terme. Sauf indication contraire, la direction estime que la nation n'est pas exposée à des risques financiers de taux d'intérêt ou de crédit provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable.

**Placements immobiliers, immobilisations corporelles et droits de pêche**

Les placements immobiliers, les immobilisations corporelles et les droits de pêche sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé.

Les placements immobiliers, les immobilisations corporelles et les droits de pêche sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Placements immobiliers		
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	Linéaire et dégressif	40 ans et 4 %
Entrepôt - Rimouski	Linéaire	40 ans
Équipements	Linéaire	15 ans
Équipements et bassins piscicoles	Dégressif	10 %
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire et dégressif	15 ans et 20 %
Centre administratif	Linéaire	40 ans
Maisons mobiles, chalets et ameublement	Linéaire	40 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Bateaux	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire et dégressif	15 ans et 30 %
Logiciels	Dégressif	30 %
Droits de pêche	Linéaire	40 ans

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et les droits de pêche subventionnés par le A.A.D.N.C. et autres organismes sont imputés à l'état des résultats par activité du projet approprié.

**Dépréciation des actifs à long terme**

Les placements immobiliers, les immobilisations corporelles et les droits de pêche sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Aide gouvernementale**

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles et aux droits de pêche sont comptabilisées en déduction du coût des immobilisations corporelles et des droits de pêche auxquels elles se rapportent.

**Actifs financiers nets**

Les états financiers de la nation sont présentés de manière à souligner les actifs financiers nets comme étant la mesure de la situation financière. Les actifs financiers nets de la nation correspondent au total des actifs moins le total des passifs financiers. Elle est constituée de deux composantes: les actifs non financiers et le surplus accumulé.

**Constatation des produits**

La Première Nation Malécite de Viger comptabilise ses produits lorsqu'il existe une preuve convaincante d'une entente avec un prix déterminé, que les produits sont livrés ou que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Première Nation Malécite de Viger est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

**Évaluation des stocks destinés à la revente**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**Revenus et dépenses**

*Revenus*

Le financement par voie d'autorisation de financement de contribution doit figurer séparément par le numéro de service dans les tableaux financiers vérifiés. Tout solde inutilisé ou toute dépense inadmissible doit figurer à titre de sommes que la Première Nation Malécite de Viger doit verser au Ministre. Tout déficit justifié par des demandes de remboursement de dépenses admissibles doit figurer à titre de comptes à recevoir.

Les projets et services non achevés sous une autorisation de financement de contribution ou dans le cadre d'une autorisation de financement de paiements de transfert souple doivent être inscrits comme revenus reportés.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Impôts sur les bénéfices**

La Première Nation Malécite de Viger utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices de sa filiale. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

**3 - FRAIS D'INTÉRÊTS**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	14 731	11 065
Intérêts sur l'emprunt bancaire	3	3
Intérêts et pénalités	50	4 243
	<b>14 781</b>	<b>15 311</b>

**4 - SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET AUTRES**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Subventions du gouvernement fédéral		
A.A.D.N.C.	791 174	781 328
Secrétariat aux Affaires Autochtones	150 000	136 803
C.E.P.N.		4 513
Pêches et Océan Canada	154 098	769 332
Ministère des ressources naturelles	90 435	48 522
CLPN	192 163	192 059
Environnement Canada		1 000
	<b>1 377 870</b>	<b>1 933 557</b>
Subventions du gouvernement provincial		
C.R.É. du Bas-Saint-Laurent	38 525	96 481
MCCCF	26 250	
Ministère du Conseil exécutif	1 500	
	<b>66 275</b>	<b>96 481</b>
	<b>1 444 145</b>	<b>2 030 038</b>

**5 - ENCAISSE**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
L'encaisse comprend ce qui suit:		
FONDS NON AFFECTÉS		
Fonds d'exploitation	<b>266 891</b>	<b>119 439</b>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**6 - DÉBITEURS**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	47 605	132 150
Autres montants à recevoir	<u>80 411</u>	4 841
	<b>128 016</b>	136 991
Provision pour mauvaises créances	(26 242)	
	<b>101 774</b>	<b>136 991</b>

**7 - FONDS EN FIDUCIE DU GOUVERNEMENTAL FÉDÉRAL**

Les comptes en fiducie proviennent des fonds obtenus à partir de capitaux ou de sources de revenus comme il est indiqué à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces fonds sont détenus en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada. La gestion de ces fonds est principalement régie par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

	Solde	Revenus	Solde de	2014	2013
	d'ouverture	d'intérêts	clôture	\$	\$
Revenus	219 204	5 550	224 754	224 754	219 204
Capitaux	<u>59 669</u>	<u>1 512</u>	<u>61 181</u>	<u>61 181</u>	<u>59 669</u>
	<b>278 873</b>	<b>7 062</b>	<b>285 935</b>	<b>285 935</b>	<b>278 873</b>

**8 - STOCKS DESTINÉS À LA VENTE**

	2014	2013
	\$	\$
Artisanat	<b>6 028</b>	<b>7 255</b>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

**9 - SOMMES À RECEVOIR DE GOUVERNEMENTS ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
<b>Gouvernement fédéral</b>		
Développement des capacités (A.A.D.N.C.) (# 1072-0001)	13 600	
Préparation aux négociations (A.A.D.N.C.) (# 1222-0001)	36 250	13 816
Bâtiments communautaires (A.A.D.N.C.) (# 8751-0001)	3 407	
Réserve Withworth (A.A.D.N.C.) (# 8102-0001)	5 850	
MCCCF-VVAP-Culture (A.A.D.N.C.) (# 4878-0001)	2 630	1 504
Pêches et Océan Canada	195 339	649 056
CLPN	83	5 671
CEPN	3 450	3 450
APNQL	678	
<b>Gouvernement provincial</b>		
Ministère des ressources naturelles	22 609	40 435
MCCCF	17 500	35 000
Secrétariat aux Affaires Autochtones	160 000	131 470
CSSSPNQL	883	883
<b>Autres organismes publics</b>		
C.R.É. du Bas-Saint-Laurent	10 000	
	<b>448 678</b>	<b>904 885</b>

**10 - PLACEMENTS**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Placement 100 actions de catégorie « F » Les Crevettiers Marinard inc.	100	100
Autres placements <sup>(a)</sup>	1 236	1 236
	<b>1 336</b>	<b>1 336</b>

<sup>(a)</sup> Ces sociétés sont inactives.

**11 - CRÉDITEURS**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	491 410	550 593
Salaires à payer	16 491	13 984
Sommes à remettre à l'État	21 257	23 525
	<b>529 158</b>	<b>588 102</b>

**12- SOMMES À PAYER À DES GOUVERNEMENTS ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
<b>Gouvernement fédéral</b>		
CEPN	9 742	
	<b>9 742</b>	<b>9 742</b>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**13 - REVENUS REPORTÉS**

	Financement			2014	2013
	Solde d'ouverture	reçu (revenus constatés)	Solde de clôture		
<b>Gouvernement fédéral</b>					
Développement des capacités (A.A.D.N.C.) (# 1072-001)	13 600	(13 600)			13 600
FAEP (M.P.O.) - Espèces en péril	29 000	(29 000)			29 000
<b>Gouvernement provincial</b>					
MCCCCF-VVAP-Culture	52 500	(26 251)	26 249	26 249	52 500
Secrétariat aux Affaires Autochtones - Soutien à la consultation	40 000	(40 000)			40 000
	<b>135 100</b>	<b>(108 851)</b>	<b>26 249</b>	<b>26 249</b>	<b>135 100</b>

**14 - DETTE À LONG TERME**

	2014	2013
	\$	\$
Billet à payer, sans intérêt, échéant en mars 2014	51 683	51 683
Emprunt SOCCA, garanti par un terrain et un entrepôt dont la valeur comptable nette est de 425 691 \$ au 31 mars 2014, 6 %, remboursable par versements mensuels de 2 532 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2028	290 494	
Emprunt, 6,5 %, échu en février 2014		156 795
	<b>342 177</b>	<b>208 478</b>

Les versements sur la dette long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 64 989 \$ en 2015, 14 083 \$ en 2016, 14 995 \$ en 2017, 15 920 \$ en 2018 et à 16 902 \$ en 2019

**15 - OBLIGATIONS RELATIVES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL**

	2014	2013
	\$	\$
Vacances à payer	<b>41 328</b>	<b>35 949</b>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**16 - PLACEMENTS IMMOBILIERS**

		<b>2014</b>	
		<b>Amortissement</b>	<b>Coût</b>
		<b>cumulé</b>	<b>non amorti</b>
Terrains	<b>Coût</b>	\$	\$
	<b>10 000</b>		<b>10 000</b>
Bâtiments	<b>43 945</b>	<b>10 440</b>	<b>33 505</b>
	<b>53 945</b>	<b>10 440</b>	<b>43 505</b>
		<b>2013</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Coût</b>
	\$	\$	\$
Terrains	<b>10 000</b>		<b>10 000</b>
Bâtiments	<b>43 945</b>	<b>9 341</b>	<b>34 604</b>
Équipement	<b>1 450</b>	<b>1 450</b>	
	<b>55 395</b>	<b>10 791</b>	<b>44 604</b>

**17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

		<b>2014</b>	
		<b>Amortissement</b>	<b>Coût</b>
		<b>cumulé</b>	<b>non amorti</b>
Terrain	<b>Coût</b>	\$	\$
	<b>105 000</b>		<b>105 000</b>
Bâtiments	<b>105 730</b>	<b>37 001</b>	<b>68 729</b>
Entrepôt - Rimouski	<b>790 024</b>	<b>76 068</b>	<b>713 956</b>
Équipement - Entrepôt Rimouski	<b>14 098</b>	<b>5 092</b>	<b>9 006</b>
Équipement - pêche	<b>170 623</b>	<b>58 537</b>	<b>112 087</b>
Équipement - tee pee	<b>11 810</b>	<b>8 658</b>	<b>3 152</b>
Mobilier et équipement de bureau	<b>165 369</b>	<b>125 010</b>	<b>40 359</b>
Centre administratif	<b>380 973</b>	<b>163 180</b>	<b>217 793</b>
Maisons mobiles, chalets et ameublement	<b>134 363</b>	<b>57 246</b>	<b>77 117</b>
Matériel roulant	<b>150 305</b>	<b>143 734</b>	<b>6 571</b>
Bateaux	<b>1 523 628</b>	<b>1 462 487</b>	<b>61 141</b>
Équipement informatique	<b>86 782</b>	<b>39 996</b>	<b>46 786</b>
	<b>3 638 706</b>	<b>2 177 010</b>	<b>1 461 696</b>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

**17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)**

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	2013
	\$	\$	\$	\$
Terrain	60 000			60 000
Bâtiments	105 730	34 358	71 372	
Entrepôt - Rimouski	404 558	61 178	343 379	
Équipement - Entrepôt Rimouski	6 933	4 391	2 542	
Équipement - pêche	155 697	47 660	108 037	
Équipement - tee pee	11 810	7 871	3 939	
Mobilier et équipement de bureau	148 119	114 548	33 571	
Centre administratif	380 973	153 302	227 671	
Maisons mobiles, chalets et ameublement	134 363	53 887	80 476	
Matériel roulant	150 305	113 673	36 632	
Bateaux	1 523 628	1 454 336	69 292	
Équipement informatique	<u>86 782</u>	<u>34 212</u>	<u>52 570</u>	
	<u>3 168 898</u>	<u>2 079 415</u>	<u>1 089 481</u>	

**18 - CHARGES PAYÉES D'AVANCE**

	2014	2013
	\$	\$
Taxes foncières	10 882	4 532
Assurances	33 407	39 698
Cotisations	7 700	7 700
Divers	776	1 406
Observateur de la pêche	11 381	13 785
Dépôt de garantie	350	350
Frais d'élections	<u>21 474</u>	<u>85 970</u>
	<u>85 970</u>	<u>67 471</u>

**19 - GARANTIES BANCAIRES**

L'emprunt bancaire, autorisé au montant de 50 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 5 % et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2014, le taux d'intérêt est de 8 % (8 % en 2013).

De plus, la société a obtenu un emprunt à demande d'un montant autorisé de 250 000 \$ dont la totalité du montant n'a pas encore été utilisée. Les terrains et les entrepôts sont affectés à la garantie de l'emprunt à demande. Celui-ci porte intérêt au taux de 7,75 %. En vertu de la convention de crédit, la société doit se conformer à certaines clauses restrictives. Au 31 mars 2014, la société respecte ces clauses restrictives.

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**20 - ÉVENTUALITÉS**

À chaque exercice, les prix de vente des crevettes et du crabe subissent des variations pouvant avoir un impact sur la valeur des droits de pêche.

La Première Nation Malécite de Viger a conclu des accords de contribution avec différents ministères du gouvernement fédéral. La financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si la Première Nation Malécite de Viger ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

De plus, la Première Nation Malécite de Viger fait présentement l'objet de poursuites d'employés en plus de certaines entreprises concernant des événements survenus dans les exercices antérieurs. De l'avis du Conseil de bande, ces réclamations sont partiellement fondées et par conséquent une provision a été comptabilisée aux livres à cet égard. Le Conseil de Bande est dans l'impossibilité d'estimer une perte éventuelle.

**21 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Une partie importante du revenu de la Première Nation Malécite de Viger provient de subventions gouvernementales fédérales et provinciales, soit 37 % (44 % en 2013) et des revenus de la pêche, soit 59 % (53 % en 2013). La nature et la portée de ces revenus ont une telle importance que la Première Nation en dépend sur le plan économique.

**22 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

L'actif d'impôts futurs provenant des pertes d'exploitation n'est pas inscrit aux états financiers de la Société de développement Wulustuk inc. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices de cette société pour les exercices futurs s'élèvent à 371 430 \$ au fédéral et provincial et se détaillent comme suit :

	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>
	\$	\$
<b>Montant des pertes fiscales à reporter dans les délais suivants :</b>		
2014	4 503	4 503
2015	29 991	29 991
2026	7 518	7 518
2027	45 757	45 757
2028	50 873	50 873
2029	33 580	33 580
2030	20 040	20 040
2031	23 429	23 429
2032	22 487	22 487
2033	126 474	126 474
2034	6 778	6 778
	<b>371 430</b>	<b>371 430</b>

**Première Nation Malécite de Viger**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2014

---

**23 - OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, la société a conclu dans le cours normal de ses activités avec une société contrôlée par un Chef conseiller du Conseil de Bande les opérations suivantes :

Elle a reçu un montant de 50 000 \$ pour des revenus de pêche de concombres de mer.

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

**24 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**25 - RÉSULTATS BUDGÉTÉS**

Les résultats budgétés non vérifiés sont fournis aux fins de comparaison; ils proviennent des estimations approuvées par le Conseil de Bande.

**26 - DÉPENSES PAR OBJET**

Voici un résumé des dépenses par objet

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Salaires et avantages sociaux	<b>1 387 413</b>	1 383 642
Frais de déplacement	<b>61 423</b>	64 427
Formation - Éducation	<b>562 403</b>	525 692
Dépenses de bureau	<b>39 450</b>	38 030
Frais d'intérêts	<b>23 178</b>	19 234
Activités commerciales	<b>659 250</b>	957 158
Entretien et réparations	<b>310 287</b>	318 557
Honoraires professionnels	<b>426 631</b>	530 503
Mauvaises créances	<b>26 567</b>	
Autre	<b>191 080</b>	381 373
Amortissement	<b>217 106</b>	212 502
<b>Total</b>	<b>3 904 787</b>	4 431 119

Première Nation Malécite de Viger  
Notes complémentaires

27 - INFORMATION SECTOR/ELLE

**La Première Nation Makcicé de Viger offre une gamme de services à ses membres. Aux fins de présentation à la direction, les opérations et les activités sont organisées et présentées par genre d'activité et fiel de consécration. Pour chaque segment faisant l'objet d'un rapport distinct, les revenus et dépenses sectionnelles sont rassemblées à la fois sous les montants directement attribuables au secteur et les montants alloués de façon raisonnable. La présentation sectorielle est fondée sur les conventions comptables figurant dans le résumé des principales conventions comptables à l'note 2. Voici les résultats de chaque segment pour l'exercice.**

	Éducation			Santé			Développement économique			Bâtiments communautaires			Administration des bandes			Services à la communauté			Autres	
	Budget 2014	2014	2013	Budget 2014	2014	2013	Budget 2014	2014	2013	Budget 2014	2014	2013	Budget 2014	2014	2013	Budget 2014	2014	2013		
<b>Révenus :</b>																				
Gouvernement fédéral																				
transferts de fonctionnement	535 438	506 963	305 040				278 400	354 098	1 016 106	17 324	51 396	17 324	174 351	182 010	173 333	21 000	26 330	15 035		
Gouvernement provincial																			257 073	
transferts de fonctionnement							29 000	64 175	135 455							17 500	1 500	52 300		
Activités économiques								2 416 590	2 254 412	2 473 023										
Autres revenus		24 800	196 574				3 450	124 600	340 663	221 404						12 000	34 186	55 643		
<b>Total des revenus</b>	<b>535 438</b>	<b>531 763</b>	<b>501 614</b>				<b>3 450</b>	<b>2 844 890</b>	<b>3 013 948</b>	<b>3 845 958</b>	<b>17 324</b>	<b>51 396</b>	<b>17 324</b>	<b>186 351</b>	<b>216 186</b>	<b>228 976</b>	<b>38 500</b>	<b>56 236</b>	<b>22 966</b>	<b>257 073</b>
<b>Dépenses:</b>																				
Salaires et avantages sociaux	75 497	88 024	150 013					905 652	845 555	1 002 451	22 873	25 683	20 421	298 739	290 442	194 195	42 344	41 414	18 561	
Source de la dette									4 115	3 891	11 085		14 731				3			
Amortissement									144 000	168 847	169 983	22 120	31 053	26 061	16 000	17 206	16 448			
Autres dépenses	358 500	569 157	536 304	(115)	6 152	806 090	1 157 228	1 744 824	35 300	76 551	36 124	265 700	272 570	492 830	12 120	18 422	7 572			167 833
<b>Totale des dépenses</b>	<b>434 597</b>	<b>677 161</b>	<b>686 317</b>	(115)	<b>6 152</b>	<b>1 545 857</b>	<b>2 175 921</b>	<b>2 228 423</b>	<b>80 293</b>	<b>145 918</b>	<b>82 695</b>	<b>580 439</b>	<b>580 218</b>	<b>703 476</b>	<b>54 454</b>	<b>59 236</b>	<b>24 133</b>		<b>263 727</b>	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>101 041</b>	<b>(145 418)</b>	<b>(184 703)</b>				<b>115</b>	<b>(2 632)</b>	<b>899 033</b>	<b>\$38 027</b>	<b>917 635</b>	<b>(62 899)</b>	<b>(96 622)</b>	<b>(65 282)</b>	<b>(354 088)</b>	<b>(364 022)</b>	<b>(474 500)</b>	<b>(15 964)</b>	<b>(1 157)</b>	<b>(6 654)</b>